



Conseil de développement CIREST

Dossier de candidature

Devenez acteur de votre territoire
Rejoignez-nous !

Vous souhaitez devenir acteur ou actrice de l'avenir de votre territoire ?
Rejoignez le conseil de développement !

MES COORDONNÉES

NOM : PRÉNOM :

E-mail : TÉLÉPHONE :

RUE :

VILLE : CODE POSTAL :

MON PROFIL

Sélectionnez les trois postes qui vous intéressent le plus dans la liste ci-dessous.
Vous serez informé du poste qui vous est affecté durant la réunion de préparation.

Vous êtes : Une femme
Un homme

Votre catégorie d'âge : 18 - 29 ans
30 - 44 ans
45 - 59 ans
60 - 74 ans
75 ans et plus

Votre situation
professionnelle (actuelle
ou passée)

MON EXPERTISE

A / Quelles sont vos implications sur le territoire de la CIREST/ votre activité/ vos mandats et rôles associatifs éventuels ou passés et actuels ?

B / Quels sont les sujets qui vous intéressent ? (Économie, emploi, agriculture, tourisme, formations, cadre de vie, services de proximité, organisation du territoire, mobilité, habitat, solidarité ...)

C / Résumez en quelques lignes vos motivations pour participer au conseil de développement ?

MON RÔLE AU SEIN DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CIREST

Si vous souhaitez être membre du conseil de développement CIREST qui se compose de **20 membres répartis en 3 collèges**, à quel titre souhaitez-vous intégrer cette assemblée :

Collège développement économique : 6 membres (entrepreneurs et personnes issues du monde économique, de l'économie sociale et solidaire, du monde agricole, du tourisme ...)

A quel titre, précisez

Collège sociétal : 10 membres (membres de la vie associative, culturelle, sportive, du monde éducatif, habitants, usagers, citoyens)

A quel titre, précisez :

Collège des personnes qualifiées : 4 membres (« experts » habitants du territoire issus des milieux scientifiques, du patrimoine, de l'environnement, anciens élus ou anciens techniciens)

A quel titre, précisez :

Vos remarques ou commentaires :

MON ENGAGEMENT EN TANT QUE FUTUR MEMBRE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CIREST

Principe de fonctionnement :

Pour son bon fonctionnement, les membres du conseil de développement conviendront de veiller au respect des convictions de chacun, de ne pas de corporatisme ni de défense d'individualismes ou d'intérêts personnels. Le Conseil de Développement se doit d'être un lieu de démocratie participative, il ne devra pas y être fait d'allusion politique ou confessionnelle.

Pour rappel, aucun élu ne peut être membre du conseil de développement. On entend par élu, toute personne ayant un mandat électif au niveau d'une commune, de l'intercommunalité, du Département, de la Région, de l'État ou encore de l'Europe.

La candidature reste avant tout personnelle et non pour le compte d'une association par exemple, il n'y a pas de système de suppléants. Les personnes qui souhaitent devenir membre du conseil de développement s'engagent à participer avec assiduité aux différentes réunions ou événements organisés par celui-ci.

La durée du mandat en tant que membre du conseil de développement de la CIREST est fixée à 3 ans.

J'ai pris connaissance des conditions de candidatures, des principes de fonctionnement et des critères de sélections des membres du conseil de développement de la CIREST et je les accepte.

Le :

à :

Signature